

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00690

Numéro SIREN : 853 862 704

Nom ou dénomination : A.G.R SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 2659

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SAS “ A.G.R SECURITE ”
Capital social de 1000 €,
44 avenue de Condé 59300 Valenciennes
RCS Valenciennes 853 862 704 00014

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
Des actionnaires du 10.06.2021

L'an deux mille vingt et un,
Le jeudi 10 juin,
À 19h heures.

Les actionnaires de la SAS « A.G.R SECURITE »
Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000 euros, réparti en MILLE (1000)
actions d'un euro (1 €), dont le siège social est au 44 avenue de Condé 59300
Valenciennes RCS Valenciennes 853 862 704 00014, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RICHER David, en qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur RICHER David, né le 24 juin 1976 à Valenciennes (59), de nationalité Française, demeurant au 21 rue Molière 59163 Condé sur l'Escaut, actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS
- Monsieur KADDOUR Salah, né le 13 mai 1959 à Dellys (Algérie), de nationalité Française, demeurant au 1 rue du Maréchal de Croy 59163 Condé sur l'Escaut, actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS

Soit au total les actionnaires présent, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.
Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

a) Dépôt statuts suite à erreur dans les statuts du 12.02.2020

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

- L'assemblée générale extraordinaire a décidé le dépôt des statuts suite à erreur matérielle dans ceux du 12.02.2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Monsieur RICHER David

